Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL1620260126-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE

Prospection minière sur les parcelles communales

DEL16_2026_01_26

En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 20

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, LE CAPITAINE Anne-Cécile, ANN Véronique.

Pouvoirs : Isabelle de KERIZOUET donne pouvoir à Eric EVANNO, Anne-Cécile LE CAPITAINE donne pouvoir à Thomas JEGOUX, Véronique ANN donne pouvoir à Myriam PURENNE.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Eric EVANNO

➲ L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Lors du Conseil municipal en date du 15 décembre 2025, il a été convenu, suite à l'accord par l'Etat du permis minier à la Société Breizh ressources dans le cadre du projet EPONA et dont une portion couvre le territoire languidicien, de soumettre à l'avis du Conseil municipal l'interdiction de prospection par ladite société sur les parcelles communales.

➲ L'adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de s'opposer à la prospection par la Société Breizh ressources sur les propriétés communales figurant en couleur sur le plan annexé.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL1620260126-DE

Vu la délibération n° DEL10_2024_05_23 en date du 23 mai 2024 ;
Vu l'avis de la commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Environnement en date du 12 janvier 2026 ;

➲ **S'OPPOSE** à la prospection par la Société Breizh ressources sur les propriétés communales figurant en couleur sur le plan annexé.

➲ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes afférents le cas échéant.

ADOPTÉ : à 14 voix pour et 6 abstentions.

PJ : Plan

Fait à Languidic, le 29 janvier 2026

Le Maire,

Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)